

PARIS, le 9 juin 2022

Comment redynamiser la culture citoyenne ?

Le Sénat adopte les 23 recommandations de Henri Cabanel pour retisser un lien de confiance entre citoyens et institutions

La mission d'information sur la culture citoyenne, créée à l'initiative du groupe RDSE, a adopté les 23 recommandations formulées par son rapporteur, Henri Cabanel (Hérault). Partant du constat inquiétant de la progression continue de l'abstention, en particulier chez les jeunes, et de l'érosion de la confiance des citoyens envers leurs institutions et leurs élus, la mission d'information avait pour objectif d'établir un diagnostic précis de cette crise démocratique, d'en identifier les causes et surtout de proposer des solutions efficaces et rapidement applicables.

Au terme de nombreuses auditions réunissant notamment ministres, élus, jeunes, universitaires, juristes, acteurs du secteur social, associatif, de l'insertion ou de l'éducation, la mission d'information appelle à la mise en place d'une politique très volontariste pour renforcer l'éducation de la jeunesse aux institutions, à la vie collective et à la culture démocratique. Cet objectif suppose entre autres une modernisation de l'enseignement moral et civique ou un recentrage de la Journée défense et citoyenneté sur ses finalités essentielles.

Pour Henri Cabanel, *« l'éducation est le meilleur outil pour faciliter au plus tôt l'intégration à la vie en société et l'acquisition des valeurs qui sont au cœur de notre démocratie et de son fonctionnement. C'est encore plus évident au regard des chiffres de l'abstention lors du dernier scrutin présidentiel. Il y a urgence pour les élus à se remettre en question et à généraliser de nouvelles méthodes. »*

La mission d'information appelle également à ce que des choix clairs soient faits aussi bien sur le développement du service civique que sur la nature volontaire ou obligatoire du service national universel. S'agissant du volet institutionnel, elle souhaite une modernisation profonde des processus qui passe par une meilleure information en amont des électeurs pour éclairer leur choix, mais aussi une participation accrue des citoyens via des référendums locaux par exemple. Le rapporteur Henri Cabanel a soutenu l'idée du casier vierge pour les candidats, de la reconnaissance du vote blanc. Il préconise enfin une expérimentation du vote électronique.

Il appartient désormais au Sénat et plus largement aux pouvoirs publics et aux citoyens de débattre de ces recommandations de telle sorte que, comme le souligne Henri Cabanel, « *la politique répond bien aux attentes des citoyens* ».

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr